

Naturellement, on trouvera que les sanctions économiques et financières sont devenues plus rigoureuses pour la nation adhérent au protocole et la question soulevée par les japonais vers la fin de la session exige peut-être certaines explications.

Je n'entrerai pas dans les autres détails du protocole. Je dirai simplement que ce sont des amendements au pacte qui oblige déjà le Canada de donner au conseil de la Société des nations son appui dans le domaine économique, financier et militaire. J'attendrai une autre occasion, peut-être quand on abordera la motion de notre très honorable collègue pour déposer les documents devant le Sénat et expliquer le fonctionnement du protocole d'après le pacte de la Société des nations.

L'honorable J. P. B. CASGRAIN: Si aucun de nos honorables collègues de l'opposition ne désire prendre la parole maintenant, je suis tout prêt à adresser les remarques que j'ai à faire. Elles ne prêteront guère à discussion.

Je suppose, puisque nous discutons sur le discours du trône, que la première chose à faire, suivant l'ancienne coutume, est de féliciter les honorables sénateurs qui ont respectivement proposé et appuyé l'adresse. Je n'ai pas eu le bonheur d'être ici, cet après-midi, pour les entendre, mais je suis sûr que l'ex-premier ministre du Nouveau-Brunswick, qui est depuis longtemps dans la carrière politique, a dû s'acquitter de sa mission avec distinction. Quant à notre honorable collègue qui a appuyé la motion, voici trente-neuf ans qu'il est dans la politique. Il n'en est jamais sorti depuis 1886, de sorte qu'il a certainement dû fort bien s'acquitter lui aussi de sa tâche.

Il y a beaucoup de choses dans le discours du trône qui méritent d'être discutées. D'abord, l'intention qu'a le gouvernement de faire baisser le coût de la vie, question dont il s'occupe attentivement. Sur ce point, nous dirons tous: *Amen*. Certes nous voudrions tous voir baisser le coût de la vie, mais avec le blé à \$2 le boisseau...

L'honorable M. McMEANS: Non, non.

L'honorable M. CASGRAIN: Si le blé se vend \$2 le boisseau, le prix du pain, ce soutien de la vie, va monter. La cherté de la vie a aussi son bon côté, mais mon honorable collègue de Winnipeg (l'honorable M. McMeans) dit: Oh non! Tout cela dépend de qui ça blesse.

L'honorable M. McMEANS: Le prix n'est pas de \$2 le boisseau.

L'honorable M. CASGRAIN: Non? Est-ce \$2.08 ou \$2.10?

L'hon. M. DANDURAND.

L'honorable M. McMEANS: Le dernier prix qui m'a été donné est environ \$1.92.

L'honorable M. CASGRAIN: C'est un très bon prix f.a.b. Winnipeg ou Fort-William. Ça n'a pas l'air comme si le coût de la vie allait diminuer avec le blé à \$1.92 et, il y a quelques jours, il était à \$2. Je regrette que l'ex-ministre du Travail (l'honorable M. Robertson) ne soit pas présent. Le coût de la vie ne peut guère diminuer tant que les salaires ne baisseront pas; or, je suis sûr que l'ex-ministre du Travail s'opposerait à une réduction des salaires comme mon honorable collègue de Winnipeg s'oppose à la diminution du prix du blé. Entre les deux, le consommateur est forcé de pâtir.

Puis il y a la question des taux de chemins de fer. La réglementation des taux de chemins de fer est une chose très sérieuse. Ce sont encore nos amis de l'Ouest qui demandent toujours des tarifs moins élevés, alors que ce ne sont pas eux qui paient la différence. Prenons un exemple: la province de Saskatchewan. C'est une province vaste, la première des prairies; sa population est à peu près celle de la ville de Montréal. Elle demande une réduction des taux de chemins de fer. Mais on ne doit pas oublier qu'une pareille réduction augmente le déficit des chemins de fer nationaux et que quelqu'un est obligé de le combler. Qui le comblera? Ce n'est pas la Saskatchewan. En effet, si vous examinez le rendement de l'impôt sur le revenu, vous verrez que la moyenne est de \$2 par habitant en Saskatchewan, tandis que dans la province de Québec, il est de \$10 et dans l'Ontario, \$9.25. Ontario et Québec sont les deux provinces qui auraient à payer pour ces réductions. Or, qui a les chemins de fer? Ce n'est pas la province de Québec. Il y a là-bas quatre fois plus de lignes de chemins de fer, proportionnellement à la population, que dans la province de Québec. La Saskatchewan, avec une population à peu près égale à celle de Montréal, a une fois et demie de plus de voies ferrées que l'ensemble de la province de Québec.

L'honorable M. WATSON: Les chemins de fer de la Saskatchewan ne rapportent-ils pas tous?

L'honorable M. CASGRAIN: Non, ils ne rapportent pas tous. Mon honorable collègue ne devrait pas dire le contraire, car M. Beatty, président du Pacifique-Canadien, a déclaré ici-même sous serment, que toutes les lignes à l'ouest des Grands lacs accusaient, en moyenne, \$8,000 par mille de recettes brutes, tandis que toutes les lignes à l'est des Grands